

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Karim Derouiche.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**(Montants exprimés en dinars)**

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		3 876 733	4 088 989
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)
	3	<u>3 016 633</u>	<u>3 228 889</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u><u>3 016 633</u></u>	<u><u>3 228 889</u></u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	611 329	246 623
Placements et autres actifs financiers	5	6 418 033	6 920 548
Liquidités et équivalents de liquidités	6	144 608	242
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u><u>7 173 970</u></u>	<u><u>7 167 413</u></u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>10 190 603</u></u>	<u><u>10 396 302</u></u>

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2 010</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		966 000	1 932 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		5 884 146	3 673 378
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 333 146</u>	<u>6 088 378</u>
Résultat de l'exercice		1 477 732	3 167 541
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u><u>8 810 878</u></u>	<u><u>9 255 919</u></u>
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	8	1 379 725	1 140 383
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>1 379 725</u></u>	<u><u>1 140 383</u></u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u><u>10 190 603</u></u>	<u><u>10 396 302</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	1 750 468	3 429 039
Autres revenus	10	79 935	283 308
Reprise sur provisions		-	140 181
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 830 403</u>	<u>3 852 528</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			

Charges nettes sur cession de titres	11	4 162	1 241
Diverses charges d'exploitation	12	347 129	678 404
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>351 291</u>	<u>679 645</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 479 112</u>	<u>3 172 883</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		450	(1 483)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 479 562</u>	<u>3 171 400</u>
Impôts sur les sociétés	13	(1 830)	(3 859)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 477 732</u>	<u>3 167 541</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7	1 477 732	3 167 541
Ajustements pour :			
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	5	-	(140 181)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(1 152 414)	(2 715 515)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(364 706)	237
Placements et autres actifs financiers	5	502 515	(1 580 829)
Autres passifs courants	14	239 342	527 682
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>702 469</u>	<u>(741 065)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	1 364 670	3 608 538
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	7	109 209	5 140
Décaissements affectés aux rachats par la société de ses propres actions		(99 982)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 373 897</u>	<u>3 613 678</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite à la réduction du capital	7	(966 000)	(2 898 000)
Distribution des dividendes	7	(966 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1 932 000)</u>	<u>(2 898 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>144 366</u>	<u>(25 387)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	242	25 629
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	144 608	242

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action

- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres de participation	(A)	3 327 909	3 491 440
Titres immobilisés		500 100	500 100
Créances immobilisées	(B)	48 724	97 449
		<u>3 876 733</u>	<u>4 088 989</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation	(C)	(860 100)	(860 100)
		<u>3 016 633</u>	<u>3 228 889</u>
Montant net			

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	3 491 440	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
-		
* Société MEDIS	(138 303)	1 035 441
* Société IGL Industrie	(25 228)	116 973
	<hr/>	<hr/>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	<u>3 327 909</u>	<u>1 152 414</u>

B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 48.724, contre D : 97.449 au 31 Décembre 2010, se rapportent au produit de cession des actions HYDROSOL .

C/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2011***I- Titres de participation***

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	118 754	10.000	4.210	500 000	Souscription et actions gratuites	26.39%
* Société TUNISAVIA	296 673	10.000	3.799	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14.19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10.000	13.659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22.16%
* Société Hydrosol Fondation	7 801	100.000	28.983	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17.74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10.000	10.000	100 000	Souscription	6.67%
* Société TUNIFRESH	50	100.000	100.000	5 000	Souscription	1.72%
* Société SOMATRAL	14 271	10.000	28.005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12.97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription	13.33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10.000	0.100	1	Rachat	0.03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.01%
* Société SOTUPA	72 347	5.000	4.147	300 000	Souscription et actions gratuites	8.41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	32 508	5.000	2.300	74 772	Souscription et actions gratuites	3.45%
				<u>3 327 909</u>		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10.000	10.000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10.000	10.000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 13)	235 732	235 336	(396)
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	-	(304 345)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 458	14 258	(200)
- Produits à recevoir	100 119	35 906	(64 213)
- Charges constatées d'avance	-	4 448	4 448
<u>Montant brut</u>	<u>920 310</u>	<u>555 604</u>	<u>(364 706)</u>
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>611 329</u>	<u>246 623</u>	

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées "HYDROSOL"	48 725	48 725	
- Actions	744	744	
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 275 582	4 698 474	422 892
* Amen Première	2 068 274	2 148 803	80 529
* Sicav Amen	16 180	15 597	(583)
* Sicav Amen Trésor	8 528	8 205	(323)
<u>Total</u>	<u>6 418 033</u>	<u>6 920 548</u>	<u>502 515</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Amen Bank	2 993	72
- Tunisie Valeurs	141 576	86
- Amen Invest	39	84
<u>Total</u>	<u>144 608</u>	<u>242</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Capital social (A)	966 000	1 932 000
- Réserve légale (B)	483 000	483 000
- Résultats reportés	5 884 146	3 673 378
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>7 333 146</u>	<u>6 088 378</u>
Résultat de l'exercice (1)	1 477 732	3 167 541
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (C)	<u>8 810 878</u>	<u>9 255 919</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	1,530	3,279

(A) : L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 jui 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action. Ainsi et au 31 Décembre 2011, le capital social est de DT : 966.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 1 dinar libérée en totalité.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	4 830 000	483 000	1 935 923	(4 841)	1 737 156	8 981 238
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2010	(2 898 000)					(2 898 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2010			1 737 156		(1 737 156)	-
Vente des actions propres rachetées			299	4 841		5 140
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2010					3 167 541	3 167 541
Solde au 31 Décembre 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	-	3 167 541	9 255 919
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 17 Juin 2011	(966 000)					(966 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Juin 2011			3 167 541		(3 167 541)	-
Distribution de dividendes			(966 000)			(966 000)
Actions rachetées				(99 982)		(99 982)
Vente des actions propres rachetées			9 227	99 982		109 209
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2011					1 477 732	1 477 732
Solde au 31 Décembre 2011	966 000	483 000	5 884 146	-	1 477 732	8 810 878

NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Etat, TVA à payer	6 199	5 984
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 572	198
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses Charges à payer (b)	1 124 248	888 590
- Créiteurs divers	5 706	5 611
<u>Total</u>	<u>1 379 725</u>	<u>1 140 383</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 1.112.370 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010 et 2011, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Dividendes des titres de participation	397 103	507 281
- Dividendes des titres Sicav	76 474	66 197
- Plus values sur cession de titres de participation (Voire Note 3)	1 152 414	2 715 515
- Plus values sur titres Sicav	124 477	140 046
<u>Total</u>	<u>1 750 468</u>	<u>3 429 039</u>

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Intérêts des comptes courants	867	989
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
- Revenus des créances	9 419	247 319
- Plus values de cession de titres cotés	34 649	-
<u>Total</u>	<u>79 935</u>	<u>283 308</u>

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	3 356	1 241
- Moins values de cession sur titres cotés	806	-
<u>Total</u>	<u>4 162</u>	<u>1 241</u>

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	299 144	617 633
- Publicités, publications, relations publiques	4 168	6 244
- Frais de négociation des titres	19 626	16 649
- Services bancaires et assimilés	292	146
- Jetons de présence	12 000	13 000
- T.C.L	3 661	7 718
- Cotisations et dons	3 000	2 000
- Autres charges	5 238	15 014
<u>Total général</u>	<u>347 129</u>	<u>678 404</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 271.844, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 octobre 1995

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Bénéfice comptable	1 479 562	3 171 400
A déduire		
- Dividendes	(473 577)	(573 478)
- Plus values sur cessions de titres	(1 152 414)	(2 715 515)
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(94 867)	(91 314)
- Reprise sur provisions	-	(140 181)
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	806	1 536
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	91 314	115 036
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(149 176)</u>	<u>(276 552)</u>
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<u>1 830</u>	<u>3 859</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(235 336)	(236 764)
- Retenues sur placements et autres	(2 226)	(2 431)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(235 732)</u>	<u>(235 336)</u>

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Total des autres passifs courants 2011	1 379 725	-
- Total des autres passifs courants 2010	(1 140 383)	1 140 383
- Total des autres passifs courants 2009	-	(846 702)
- Intérêts sur cessions titres	-	234 001
<u>Total</u>	<u>239 342</u>	<u>527 682</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	(48 724)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	97 449	(97 449)
- Total créances immobilisées au 31/12/2009	-	146 174
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	(48 725)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	48 725	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2009	-	48 724
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2009	-	615 930
- Cessions des actions MEDIS	1 173 744	1 377 885
- Cessions des actions LAND'OR	-	1 800 000
- Cessions des actions IGL	142 201	-
- Intérêts sur cessions titres	-	(234 001)
<u>Total</u>	<u>1 364 670</u>	<u>3 608 538</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2011**

Messieurs les Actionnaires, de la Société TUNINVEST-SICAR

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 19 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.190.603 et un bénéfice net de D : 1.477.732, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 avril 2012

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs les Actionnaires, de la Société TUNINVEST-SICAR

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2011. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 271.844 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 32.849 et D : 238.995.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2011, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 11 avril 2012

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE